



**Parc naturel marin du golfe du Lion  
Conseil de gestion du 24 novembre 2016**

**Délibération n°2016-026**

**Désignation de deux représentants du conseil de gestion au comité de  
sélection du GALPA/FEAMP**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT le courrier du Pays Pyrénées Méditerranée du 14 novembre 2016 sur l'intégration du Parc au comité de sélection du GALPA, désignation des membres.

**Article unique**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion donne mandat à M. Michel Moly et M. Marc Cassou pour représenter le Parc naturel marin du golfe du Lion au comité de sélection des projets du GALPA du FEAMP, porté par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Le président de séance



Michel MOLY  
Président du Conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du Lion